

## **‘Maison de vacance ‘Le Gui ‘Embry’ – Règlement intérieur**

Bienvenue dans notre maison de vacances. Veuillez respecter le règlement intérieur suivant. Il a pour but de vous offrir un séjour agréable et sans problème.

Nous vous demandons de respecter ce règlement intérieur et vous souhaitons un agréable séjour.

### **AMENAGEMENT**

1. Ne déplacez pas les meubles.
2. Nous avons prévu des meubles de jardin confortables. Veuillez ne pas déplacer les meubles de l'intérieur vers l'extérieur.
3. Les zones fermées sont destinées à un usage privé, ne les ouvrez pas.
4. Par ailleurs, vous pouvez utiliser toutes les choses qui se trouvent dans la maison de vacances ou qui en font partie. Nous vous demandons de traiter la maison et son contenu avec soin afin que les futurs hôtes puissent également profiter de ce bel endroit.
5. L'internet sans fil est disponible dans la propriété. L'utilisation de l'internet pendant la période de location est entièrement à la charge du locataire. Tout le trafic Internet est enregistré à notre adresse IP, le téléchargement illégal est interdit. Le mot de passe se trouve sur l'armoire à côté de la porte d'entrée.
6. Veuillez ne pas jeter dans les toilettes des objets ou substances qui n'y ont pas leur place (couches, serviettes hygiéniques, tampons, ainsi que graisse et nourriture).
7. Les fours, le réfrigérateur et le congélateur sont laissés propres et nettoyés par les locataires.
8. Il est interdit d'utiliser la fondue, le gourmet et la friture dans la maison. A l'extérieur, cela est toutefois possible.
9. Les résidus de graisse ne doivent pas être jetés dans l'évier.
10. de veiller à ce que la vaisselle soit suffisamment rincée au préalable afin qu'aucun résidu de nourriture ne se retrouve dans le lave-vaisselle
11. de laisser le barbecue dans un état propre.
12. Au moment du départ, toute la vaisselle doit être faite, nous vous demandons également de vider le lave-vaisselle et de tout ranger dans les placards.
13. N'oubliez pas de nettoyer ou d'emporter les restes de nourriture.

14. le nombre de personnes autorisées à utiliser la maison de vacances est limité à celui indiqué dans la confirmation écrite de la réservation. En cas d'infraction, l'accès à la maison de vacances peut être refusé.

15. la propriété ne peut jamais être sous-louée. Si vous louez la propriété pour une certaine période, il est supposé que vous et le groupe utiliserez la propriété pendant toute cette période.

16. Le locataire reste le premier responsable de la maison de vacances pendant son séjour et doit informer ses co-occupants du règlement.

17. Si vous ne respectez pas le règlement intérieur et adoptez une attitude intolérante, le propriétaire peut mettre fin à votre séjour à tout moment, sans rembourser les sommes déjà versées au titre de la location.

18. en cas de non-respect du règlement intérieur, le propriétaire peut mettre fin à votre séjour avec effet immédiat, sans remboursement des sommes déjà versées.

19. Rentrez les parasols le soir, fermez-les en cas de mauvais temps et de vent !

### **ECO-FRIENCIER**

1. L'électricité, l'eau et le chauffage central étant inclus dans le loyer, nous demandons à nos hôtes de les traiter en bon père de famille.

2. Lorsque vous quittez la maison de vacances à mi-parcours ou au moment du départ, n'oubliez pas de fermer soigneusement les fenêtres et les portes.

3. Nous demandons aux locataires de trier correctement leurs déchets.

a. Papier et carton dans la poubelle en plastique sur la terrasse couverte

b. Verre dans le globe à verre du voisin

c. PMD dans la poubelle à couvercle jaune

d. Déchets résiduels dans la poubelle à couvercle gris

e. Nous fournissons des sacs poubelles pour la maison. Veuillez les fermer hermétiquement lorsque vous les déposez dans la grande poubelle. Ne jetez pas de déchets en vrac ou de restes de nourriture dans les poubelles.

### **PRECEPTES**

1. Il est strictement interdit de fumer dans la maison de vacances. Si vous fumez dans le jardin, veuillez jeter vos mégots dans le cendrier prévu à cet effet.

2. Les animaux domestiques sont admis dans la zone de vie de la maison de vacances, mais pas dans les chambres.

3. Respectez les plantations dans le jardin, n'allumez pas de feu, l'installation de tentes et de brise-vent est strictement interdite.

4. La maison de vacances n'est pas louée pour des enterrements de vie de garçon.

5. Les heures de nettoyage supplémentaires dues à un niveau anormal de saleté ou de désordre seront facturées 30 euros/heure et déduites de la caution.

### **SECURITE INCENDIE ET PROCEDURES D'URGENCE**

1. Le règlement intérieur, l'emplacement des sorties de secours et des extincteurs doivent être vérifiés avant d'occuper le logement.

2. Dans la salle technique, il existe une impression du plan d'étage indiquant les extincteurs et les sorties de secours.

3. Les escaliers, les couloirs et les portes doivent être dégagés pour permettre une évacuation rapide et facile du bâtiment. Les portes intérieures ne doivent pas être verrouillées ou barrées.

4. Les appareils électriques personnels doivent être techniquement fiables et ne doivent pas surcharger le système électrique.

5. Le bâtiment dispose d'un téléphone fixe dans la zone technique. Une liste des numéros nécessaires et utiles est accrochée près du téléphone et figure dans le règlement intérieur.

6. Il est strictement interdit de stocker des feux d'artifice dans la résidence et d'en allumer autour de la résidence.

7. Il est interdit d'allumer des bougies dans la résidence.

### **DOMMAGES**

1. Informez-nous dès que possible et dans les deux heures suivant l'arrivée, si des articles de l'inventaire ne semblent pas être présents.

2. Faites-nous savoir si vous avez besoin d'aide. Notre numéro de téléphone est disponible dans la maison de vacances. Nous pourrions ainsi résoudre rapidement les éventuelles imperfections. Nous sommes à votre disposition pour toute question concernant la maison, les excursions ou toute information complémentaire.

3. Personne n'endommagera délibérément quoi que ce soit dans la maison, mais il peut arriver à tout le monde que quelque chose se casse. Nous vous remercions de nous signaler rapidement tout dommage afin que nous ne le découvrons pas seulement après votre départ. La maison sera vérifiée avant l'arrivée des nouveaux hôtes pour s'assurer qu'il n'y a pas de défauts ou d'objets manquants, car ils doivent eux aussi pouvoir passer des vacances confortables.

4. Les locataires sont responsables des dommages causés par eux-mêmes, les colocataires ou les invités. Le coût de ces dommages sera déduit de la caution. Si les dommages dépassent le montant de la caution, un paiement supplémentaire doit être effectué dans la semaine suivant la notification.
5. Le propriétaire n'est pas responsable
  - a. des accidents survenus à l'intérieur et à l'extérieur de la maison de vacances
  - b. Du vol, de la perte ou des dommages survenus pendant ou à la suite de votre séjour dans notre maison de vacances.
6. Le locataire est solidairement responsable de toute perte et/ou de tout dommage causé à la maison de vacances, au jardin et à son mobilier (à l'intérieur et à l'extérieur), s'ils résultent d'actes ou d'omissions de votre part ou de la part de tiers qui se trouvent dans la maison avec votre permission.
7. La perte des clés entraîne des frais de 50 euros.
8. Vos données sont couvertes par la loi sur la protection de la vie privée et ne seront donc utilisées qu'en fonction des réservations de la maison de vacances "Le Gui d'Embry".

#### **VERIFICATION AU DEPART**

1. Les fenêtres et les portes sont-elles soigneusement fermées ?
2. Les lits sont dépouillés de leurs draps, les alèses sont laissées en place.
3. La vaisselle est-elle nettoyée et le lave-vaisselle vide ?
4. Avez-vous tout remis dans les bons placards ?
5. La maison est-elle balayée ?
6. Le congélateur, le réfrigérateur et le four sont-ils vides et nettoyés ?
7. Avez-vous vidé toutes les poubelles ? N'oubliez pas les poubelles dans les salles de bains et les toilettes ?
8. Avez-vous laissé votre jardin et vos terrasses propres ? Pas de détritrus ni de mégots de cigarettes.
9. N'avez-vous pas oublié d'apporter de la nourriture et des articles ménagers personnels ?
10. Veuillez signaler au propriétaire tout dommage et/ou objet cassé.

FRAIS déduits de la caution:

1. Vidange du lave-vaisselle € 10
2. Vidange du réfrigérateur € 10

3. Vider le congélateur €10
4. Vider les poubelles €10
5. Ranger le jardin et la terrasse €30/heure
6. Nettoyage des fours, du réfrigérateur, du congélateur et du barbecue 30 €/heure
7. Frais pour le déclenchement inutile de l'alarme incendie 30 €/heure
8. Dommages et manques conformément à la facture d'achat
9. Perturbation du téléviseur/décodeur ou absence de la télécommande : €50

### **Infos utiles et numéros de téléphone**

1. Propriétaire et/ou responsable, à contacter dans l'ordre d'énumération  
Hendrik 0032 (0)473 27 98 52,  
Lieven 0032 (0)486 27 28 27,  
Liesbet 0032 (0)485 78 15 31
2. Médecins :  
Minque pascal, 21 Rue de l'Eglise, 62650 Hucquilliers, 0033 (0)3 21 90 91 42  
Dutour Hervé, 348 Grande Rue, 62990 Beaurainville, 0033 (0)3 21 90 40 68  
Gauthier leon, 650 Rue du Chateau, 62990 Beaurainville, 0033 (0)3 21 90 33 97  
Médecin de garde Pas-De-Calais: 0033 (0)3 21 71 33 33
3. Pharmaciens :  
Pharmacie Lefebvre, 15 Grand Place, 62650 Hucquilliers, 0033 (0)3 21 90 50 52  
Pharmacie Desmons, 11 Place du Général de Gaule, 62310 Fruges, 0033 (0)3 21 04 43 54  
Pharmacie Du Haut Pays, 12 Rue du Maréchal Leclerc, 62310 Fruges, 0033 (0)3 21 04 42 63
3. Dentistes :  
Lejosne salle catherine, 16 Rue du 21 Mai 1940, 62990 Beaurainville, 0033 (0)3 21 81 19 10  
Lesur marc, 2 Square Boucher Cadart, 62140 Hesdin, 0033 (0)3 21 86 90 30  
Carpentier Florent, 2 Square Boucher Cadart, 62140 Hesdin, 0033 (0)3 21 86 90 30
4. Hôpitaux : Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer  
Allée Jacques Monod, 62321 Boulogne-sur-Mer, 0033 (0)3 21 99 33 33
5. Urgence : Pompiers et ambulances 112

## **‘Maison de vacance ‘Le Gui ’Embry’ – Conditions de location**

### **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

Lorsque vous réservez la maison de vacances, vous acceptez les conditions de location ci-dessous. Veuillez donc les lire attentivement. Ces conditions s'appliquent à la propriété dont l'adresse est la suivante : Rue de la Cornillière 56, 62990 EMBRY (France)

### **RESERVER**

1. Vous ne pouvez réserver que par le biais du formulaire sur le site web [www.legui.eu](http://www.legui.eu). Ce mode de réservation est contraignant. Avec l'enregistrement de l'ordre de réservation, les conditions générales sont d'application. Le donneur d'ordre de cette réservation est solidairement responsable du respect des étapes de la réservation et des conditions de location.
2. Il n'y a pas de frais de réservation.
3. Ordre de réservation et paiements :
  - a. Chaque réservation est confirmée par le propriétaire au moyen d'un courriel de confirmation.
  - b. Dans les 5 jours suivant la réception de cette confirmation de réservation, l'acompte de 400 € doit être payé par virement bancaire. Cet acompte sert de garantie pour votre séjour.
  - c. Le montant de la location doit être payé au plus tard 3 semaines avant le début de la période de location par virement bancaire.
  - d. En cas de réservation dans les 3 semaines précédant le début de la période de location, le montant total du loyer et de la caution doit être transféré immédiatement.
  - e. En cas de retard de paiement de la caution et/ou du loyer, le propriétaire a le droit d'annuler la période réservée pour la location de la maison de vacances.

### **ANNULER**

1. Période de réflexion
  - a. Vous pouvez annuler toute réservation sans frais dans les 5 jours suivant la date de réservation. Cette annulation doit être effectuée par courrier électronique.
  - b. Une annulation après ces 5 jours sera soumise aux conditions d'annulation.
  - c. En cas de réservation dans les 3 semaines précédant le début de la période de location, ce délai de réflexion ne s'applique pas et les conditions d'annulation décrites ci-dessous s'appliquent.
2. Annulation par le locataire

a. Les annulations doivent être communiquées au propriétaire par e-mail. Dès réception, le propriétaire confirmera l'annulation par courrier électronique.

b. Pour les annulations à partir de 3 semaines avant le début du séjour, les frais d'annulation s'élèvent à 30% du montant de la location.

### 3. Annulation par les propriétaires.

a. Si les circonstances (incendie, catastrophe naturelle, inondation, utilisation personnelle, ...) obligent le propriétaire à annuler la maison de vacances louée, le locataire en sera immédiatement informé par e-mail et le montant déjà payé lui sera immédiatement remboursé.

b. Le locataire n'a le droit de réclamer que le montant déjà payé.

## **RESPONSABILITE**

### 1. Responsabilité du locataire

a. Le logement de vacances doit être occupé par le locataire et ses colocataires avec soin, en bon père de famille, et en respectant le calme et la tranquillité des environs.

b. Le locataire principal est responsable des dommages causés par lui, par les colocataires ou par les visiteurs, même s'ils sont constatés après son départ. Si des dégâts sont constatés après le départ du locataire principal, celui-ci devra se conformer à la décision du propriétaire.

c. Le règlement intérieur présent et/ou fourni avec le logement de vacances fait partie intégrante du contrat de location et doit donc être strictement respecté.

d. Le locataire doit veiller à ne pas causer de nuisances sonores aux riverains. En cas d'infraction, toute personne se verra refuser l'accès à la propriété sans avertissement préalable et sans remboursement des frais de location.

e. Aucun meuble ne peut être déplacé.

f. Il est interdit d'utiliser le logement de vacances pour organiser des fêtes et/ou des beuveries. En cas d'infraction, la période de location sera interrompue sans que le locataire ait le droit de récupérer le solde du loyer.

g. Il est totalement interdit de fumer dans la propriété. Des détecteurs de fumée sont installés. Deux extincteurs sont présents.

h. Les animaux domestiques sont autorisés dans la zone de vie de la maison de vacances, mais pas dans les chambres à coucher.

i. Les appareils à fondue, les appareils gastronomiques et les friteuses ne sont autorisés qu'à l'extérieur

## 2. Assurance responsabilité civile

- a. Le loueur doit être assuré pour les dommages causés aux tiers par une assurance responsabilité civile (assurance familiale).
- b. Il est conseillé au locataire d'assurer sa responsabilité civile en cas d'incendie causé par lui dans le logement de vacances concerné. Veuillez vérifier cela auprès de votre agent d'assurance.

## 3. Responsabilité du propriétaire

- a. Le propriétaire ne peut être tenu responsable de la perte, du vol, des dommages ou des blessures de toute nature causés aux locataires de la maison de vacances et du jardin associé. Le bailleur n'est donc pas responsable des accidents qui pourraient survenir.
- b. Les prix indiqués sur la confirmation de réservation sont d'application.
- c. Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dommages causés par les forces de la nature, les catastrophes naturelles, les catastrophes nucléaires, les attentats, les grèves, les actes de violence et les collisions avec un aéronef ou des parties de celui-ci.
- d. Le propriétaire n'est pas toujours présent sur place, mais il est toujours joignable par téléphone.
- e. Tous les contrats de réservation et les arrangements ultérieurs sont régis par le droit belge.

### **NOMBRE MAXIMUM DE PERSONNES**

- 1. Pour des raisons de sécurité incendie, un maximum de 13 personnes peut séjourner dans la maison de vacances. Ce nombre ne peut en aucun cas être dépassé. Si ce nombre est dépassé, le contrat de location sera considéré comme légalement résilié et l'accès à la maison de vacances sera refusé sans aucun droit à un remboursement.
- 2. Si, à l'insu du propriétaire, des personnes supplémentaires séjournent dans le logement, une indemnité de 25 % du loyer par personne supplémentaire sera immédiatement réclamée et déduite de la caution.

### **FIN DU SEJOUR – NETTOYAGE FINAL**

#### 1. Fin du séjour

- a. Le nettoyage final est inclus.
- b. La maison de vacances doit être laissée en ordre à la fin du séjour. Cela comprend ce qui suit :
  - b.I. débarrasser toute la maison et la laisser propre (nettoyage au balai),
  - b.II. remettre chaque chose à sa place,



b.iii. vider les poubelles,

b.iv. ranger l'évier et mettre la vaisselle propre dans le placard, par exemple nettoyer le réfrigérateur, le congélateur, le four et le micro-ondes,

b.vi. laisser le lave-vaisselle propre,

c. Si la maison et le jardin ne sont pas laissés comme décrit ci-dessus, le propriétaire a le droit de facturer des heures de nettoyage supplémentaires à 30 €/heure.

## 2. Quitter la maison

a. Veuillez fermer les fenêtres et les portes.

### **TRI DES DECHETS**

1. Les déchets doivent être triés dans les poubelles prévues à cet effet.

2. Le verre doit être apporté dans un conteneur à verre par le locataire lui-même. C'est devant le voisin du numéro 58.

### **LIGNE DE LIT**

1. La couette, l'oreiller et les protège-matelas sont inclus. Vous devez fournir votre propre linge de lit (housse de couette, drap-housse et taie d'oreiller).

### **ARRIVEE ET DEPART**

1. Les heures de départ et d'arrivée sont toujours indiquées sur la confirmation de réservation.

2. Les autres jours d'arrivée et de départ sont négociables.

### **LE CAUTION**

1. La maison de vacances contient des objets de valeur et la caution sert à compenser les éventuels incidents ou dommages.

2. Les réclamations concernant des dommages existants sont acceptées jusqu'à 3 heures après votre arrivée.

3. L'inspection de la maison de vacances se fait au moment du nettoyage. C'est donc au moment du nettoyage que nous pouvons identifier les dommages, les pertes ou la casse. L'inspection se fait 1 ou 2 jours après votre départ de la propriété.

4. Lorsque tout a été laissé en bon état et qu'aucun dommage ou casse n'a été constaté, votre caution vous sera restituée 1 semaine après votre séjour par virement bancaire. Si les dégâts dépassent le montant de la caution, le locataire est tenu d'effectuer un paiement supplémentaire dans la semaine qui suit la notification.

5. Un conflit au sujet d'un dommage quelconque est un conflit entre le propriétaire et le locataire. Le propriétaire décide du montant du dépôt de garantie.

6. Les accidents doivent être signalés spontanément au propriétaire.

7. Les pièces cassées doivent être mises de côté à l'intention du propriétaire. Cela permettra au propriétaire de déterminer de quelle pièce il s'agit et d'éviter les discussions et les malentendus.

8. Il est conseillé de communiquer avec le propriétaire en cas d'accident ou de litige. De cette manière, les choses peuvent être clarifiées et une solution acceptable pour les deux parties peut être trouvée.

#### **DONNEES DU LOCATEUR**

Hendrik Heirman 0032 (0)473 27 98 52, Lieven Baek 0032 (0)486 27 28 27, Liesbet Rottiers 0032 (0)485 78 15 31

E-mail : [gite@legui.eu](mailto:gite@legui.eu)

Paiements via Argenta : BE39 9734 1139 4919

Avance de 400 € : dans les 5 jours suivant la réservation, en indiquant le nom et la période -  
Montant total de la location : au moins 3 semaines avant le début de la période de location, en indiquant le nom et la période.